SÉPARATION DE DETTES peut être stipulée entre conjoints et ses effets	1396
" garantie des dettes antérieures	1397
" nonobstant cette clause, communauté tenue des	
intérêts depuis le mariage	1398
" indemnité due pour dette d'un des époux déclaré	
franc et quitte	1399
SÉPARATION DE PATRIMOINES en fait de successions 743, 744, 1990	2106
" en fait de donation	
" en fait de legs 879, 1990,	
" en fait de substitution 966, 1990	2106
" en fait de société	1991
Sépulture, en quel temps doit être faite	66
" ce que doit contenir l'acte de sépulture	67
"règles applicables aux communautés religieuses et hospices.	68
" de ceux qui meurent dans des maisons de détention	69
Séquestre est conventionnel ou judiciaire	1817
conventionnel, sa demittion	1818
ii est pas toujours gratuit, sujet aux regies du depot 1019	
peut etre des medoles, ou des immedoles	1820
quanta cesse	1821
judiciaire quand a neu	1824
obligations de cerui qui en est charge	1827
choses sequestrees he pedventient prises a toyer directement	
ni indirectement par les parties.	1826
quanti sequestre peut etre decharge	1827
SERMENT, comprend l'affirmation solennelle	
" peut être déféré par le juge pour compléter la preuve	1246
" peut être administré à la partie comme témoin ou sur faits	
et articles	"
SERMENT DÉCISOIRE, quand et par qui peut être déféré 1247,	1248
" celui à qui il est déféré et qui le refuse sans le réfé-	
rer à son adversaire doit succomber	1249
" quand il peut être référé	1250
" pris ne peut être contesté	1251
" accepté par la partie à laquelle il est déféré ou	
référé, ne peut être rétracté	1252
" à quelles choses et personnes s'étend	1253
SERMENT JUDICIAIRE, quand peut être déféré 1254,	1256
" ne peut être référé	1255
Service personel est sujet à la reconduction	1667
" comment se termine	1668
" preuve de l'engagement	1669
" droits et obligations qui en résultent 1670,	1671
SERVITEURS :- Vide BAIL D'OUVRAGE, PRESCRIPTIONS.	
des notaires ne peuvent être témoins à un testament	844
SERVITUDES, leur définition	499